



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin de la susdite municipalité,  
(Directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le lundi, 11 mai 2026, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 1000, 7<sup>e</sup> RANG – Lot 4 891 311**

#### **Nature et effets**

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage résidentiel avec une superficie au sol de 125.4 m<sup>2</sup>, dépassant ainsi celle du bâtiment principal de 82.24 m<sup>2</sup>. Alors que l'article 4.2 paragraphe e) du règlement de zonage stipule que la superficie d'un garage privé ne doit pas dépasser 100% de la superficie au sol du bâtiment principal.

#### **Identification du site concerné**

Lot 4 891 311 cadastre du Québec,

### **DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 1475, 8<sup>e</sup> AVENUE – Lot 3 747 215**

#### **Nature est effets**

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage résidentiel avec une hauteur de 5.3 m (17 pieds 4 pouces) dépassant ainsi celle du bâtiment principal de 0.9 m (3 pieds) Alors que l'article 4.2 paragraphe e) du règlement de zonage stipule que la hauteur d'un garage privé ne doit pas dépasser celle du bâtiment principal.

#### **Identification du site concerné**

Lot 3 747 215 cadastre du Québec,

---

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin  
Directrice générale/greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville et site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin  
Directrice générale/greffière-trésorière